

# AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (Ex AMUNDI ACTIONS EURO ISR)

OPCVM de droit français (SICAV)

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléguataire de gestion comptable en titre  
**CACEIS Fund Administration France**

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>21</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>27</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>28</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>35</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>41</b>
Bilan Actif	43
Bilan Passif	44
Hors-Bilan	45
Compte de Résultat	46
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>47</b>
Règles et méthodes comptables	48
Evolution de l'Actif net	53
Compléments d'information	54
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	66
Inventaire	68
<b>Annexe(s)</b>	<b>74</b>
Caractéristiques de l'OPC	75
Information SFDR	90

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Compte rendu d'activité

Janvier 2023

Utilities : Quel avenir pour les fournisseurs publics d'énergie ? Les services publics, dont les scores ESG varient considérablement d'une région à l'autre, l'Europe étant en tête et l'Asie à la traîne, figurent parmi les secteurs plus à risques en raison d'une exposition élevée à une série de d'importantes questions en matière d'ESG. Les questions les plus notables concernent la décarbonation des opérations propres, les émissions, la gestion des déchets, les relations avec les communautés, l'utilisation des ressources et la gouvernance en matière de produits. Le secteur est actuellement soumis à une phase de transition critique, principalement due à l'augmentation des réglementations nationales et internationales, à la baisse de prix des énergies renouvelables qui exerce une pression sur les centrales à combustibles fossiles, et à une demande mondiale d'électricité qui augmente d'environ 4% par an. À mesure que l'économie s'engage dans la transition écologique, l'électrification devient la stratégie clé pour la réduction des émissions de GES dans de nombreux secteurs (par exemple, les transports et les bâtiments), ce qui accentue la pression sur l'industrie. À l'avenir, l'intensité carbone restera un défi majeur, car la production d'électricité reste la principale source d'émissions au niveau mondial. En outre, tout en s'efforçant d'atteindre le scénario "zéro émission" exigé par l'AIE d'ici 2035 pour les économies avancées et 2040 pour le reste du monde, et malgré la crise énergétique actuelle en Europe résultant de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, les entreprises de services publics n'échapperont pas à la pression supplémentaire qui les incitera à abandonner le charbon thermique le plus rapidement possible. La raison pour laquelle cette source d'énergie fait l'objet d'une attention particulière est liée au fait qu'elle est la principale cause du changement climatique provoqué par l'homme. Le charbon est la deuxième source d'énergie après le pétrole dans le mix énergétique mondial, avec une demande qui a atteint des niveaux quasi record au cours de la dernière décennie. Enfin, la gestion des nouvelles menaces laisse de la place aux cyberattaques et aux impacts physiques du changement climatique, dont l'intensité et la fréquence devraient augmenter dans les années à venir. RWE est le plus grand producteur d'électricité allemand, et exploite de nombreuses centrales électriques ainsi que trois grandes mines à ciel ouvert en Allemagne. L'exploitation minière implique l'acquisition et le défrichage de vastes étendues de terre, y compris des forêts et des villes, et peut avoir divers impacts environnementaux, notamment des problèmes de bruit et de poussière et des conflits avec les communautés locales. Ce dernier point a suscité un vif intérêt de la part du public pour RWE au cours du premier mois de 2023. De graves manifestations ont éclaté dans le village de Lützerath contre l'expansion présumée de la mine de Garzweiler, la démolition définitive de la ville et la politique énergétique du gouvernement allemand. La mine, qui s'étend sur plus de 35 kilomètres carrés, est exploitée par le groupe, qui est également propriétaire du village en voie de démolition définitive. Depuis le 11 janvier, les manifestations ont entraîné le dépôt d'environ 150 plaintes pénales pour résistance à l'encontre de policiers, dommages corporels et atteinte à l'ordre public. La bataille pour Lützerath entre les écologistes et RWE fait rage depuis un certain temps. Pourtant, la guerre en Ukraine en a fait le symbole allemand des difficultés de l'Allemagne en matière de transition énergétique. D'éminents politiciens écologistes, comme le ministre fédéral de l'économie Robert Habeck, justifient la démolition de Lützerath en soulignant que l'abandon progressif de l'exploitation du lignite et de la production d'électricité a été avancé de huit ans, à 2030, ce qui a permis d'épargner la démolition de cinq autres villages voisins. L'autorisation initiale de la mine de Garzweiler prévoyait la démolition de Lützerath et la réinstallation de ses habitants en 1995. Des décennies d'engagement des parties prenantes avec la population et les entreprises locales ont eu lieu, et les habitants originaux de Lützerath avaient tous déménagé en 2017. Certaines affaires ont été portées devant les tribunaux, mais les tribunaux allemands ont rejeté la dernière affaire en 2022, et les accords financiers avec les anciens résidents ont tous été réglés. Sur la base de ce qui précède, RWE a assumé ses responsabilités en matière de consentement libre, préalable et éclairé dans le village de Lützerath. Cependant, bien que l'engagement officiel d'abandonner progressivement la production d'électricité à partir de charbon thermique d'ici 2030 soit en place, la mine de Garzweiler n'a toujours pas de date de fermeture publique, contrairement à ses deux autres mines de lignite (Inden et Hambach), dont les dates de fermeture ont été rendues publiques avant 2030, comme le prescrit l'AIE. Par conséquent, si la stratégie "Growing Green" actuelle de RWE (50 milliards d'euros d'investissements bruts pour atteindre 50 GW de capacité renouvelable d'ici 2030) représente un changement de cap prometteur par rapport au modèle économique précédent basé sur la production de combustibles fossiles, le taux de décarbonation doit être rapidement augmenté si l'on veut s'aligner sur l'objectif de 1,5°C fixé à Paris. Cette ambition dépendra strictement non seulement de l'expansion effective des énergies renouvelables et de l'entrée dans l'économie de l'hydrogène, comme l'a

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

promis l'entreprise, mais surtout de la sortie la plus rapide possible de Garzweiler, la mine de charbon à ciel ouvert hautement stratégique et controversée située en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Février 2023

Les Soins basés sur la valeur : La qualité des soins fournis par les « Prestataires de soins de santé et de services » prend une place grandissante sur le devant de la scène médiatique et réglementaire. Aux Etats-Unis et en Europe, de multiples réformes apparaissent pour limiter les coûts des systèmes de santé. Ces réformes reposent sur le concept de « soins fondés sur la valeur » en opposition au volume. Désormais, les gouvernements se focalisent sur les résultats de santé par unité de coût. Ce terme (de l'anglais « Value-Based Care » ou VBC) fait opposition à une dynamique de volume qui auparavant poussait le système de santé à réaliser le plus d'actes médicaux possibles par patient (Scanner, IRM, surmédication, etc.). Chaque entreprise aura donc intérêt à concurrencer les autres en terme de coût par patient. Cela pourrait évidemment se faire aux dépens de la qualité de soin comme ce fut le cas pour Orpea en France. Cependant, de telles pratiques demeurent controversées et limitées par la croissance du nombre d'indicateurs autour de la qualité de soin (taux de réadmission, enquête qualité, etc.) ainsi que par le cadre réglementaire. Le système de santé privilégie donc une gestion proactive des patients pour réduire la morbidité de la population. Une étude de Bernstein « Explaining the unexplainable - the US healthcare system » (Octobre 2022) met en avant différentes possibilités pour les entreprises du secteur de la Santé souhaitant se focaliser sur le VBC dont: 1. La construction et l'acquisition de cliniques (maisons de retraites, centres spécialisés, etc.) ; 2. L'innovation technique pour le diagnostic et le suivi des patients (IA, digitalisation, plateformes de suivi, Internet des Objets). EuropeHumana AB est un prestataire de soins basé en Suède opérant dans divers segments dont les soins aux personnes âgées, l'assistance personnelle et le segment Individuel & Familial (troubles psychosociaux, déficience fonctionnelle et maladies mentales). L'entreprise a très récemment adopté une approche fondée sur les preuves pour évaluer la qualité des soins fournis. L'index de Qualité Humana est un agrégat transverse avec un objectif sur le long-terme de score de 100 (contre 89 actuellement). Depuis 2022, il reprend 12 paramètres dans l'optique d'obtenir une vue d'ensemble : Medcover, chaîne multinationale d'hôpitaux en Europe, met également le VBC au centre de son attention. Un conseil médical consultatif conseille le comité de direction de Medcover. Ce conseil est présidé par un Médecin en Chef avec pour mission d'assurer la qualité médicale. Cette qualité se définit comme « des soins et diagnostics appropriés et sûrs tout en assurant un traitement avec un résultat bénéficiant au patient ». Concrètement, cette recherche de la qualité se traduit par la collecte mensuelle d'indicateurs différents selon les divisions : - Les hôpitaux (infections nosocomiales, ré-opérations, escarres, décès inattendus) ; - Les cliniques ambulatoires (fréquence de prescription d'antibiotiques, mesures d'amélioration de la santé (ex. hypertension, diabète), etc.) ; - Les centres de fertilité (taux de réussite) ; - Les laboratoires de diagnostic. Le conseil utilise ensuite ces différents indicateurs pour limiter la récurrence de mauvaises pratiques/erreurs médicales.

Mars 2023

Secteur : Constructeurs automobiles et équipementiers : L'industrie automobile est en pleine mutation et vit plusieurs révolutions en même temps : celles de la motorisation, de l'autonomisation et des nouvelles mobilités. Les impacts ESG associés sont multiples. A court terme, l'enjeu majeur reste la « voiture verte » à travers la réduction de l'impact environnemental des véhicules commercialisés. Les nouvelles réglementations, les nouveaux cycles d'homologations et les décisions politiques contraignantes sont également des éléments structurant pour le secteur. La sécurité des véhicules et les conditions de travail constituent tout autant des thèmes matériels pour l'industrie. Enfin l'actualité récente met également en exergue l'importance de la gouvernance dans le secteur. Michelin a une approche ESG de qualité et est un des leaders du secteur des équipementiers automobiles. Bien positionné sur les trois piliers E, S et G l'entreprise est aussi peu sujette aux controverses. L'approche « Tout durable ; People, Planet, Profit » alimente la stratégie économique de Michelin. L'entreprise s'engage à la neutralité carbone à l'horizon 2050 et son plan de décarbonation porte sur l'ensemble des sites de production, les opérations de logistique ainsi que la chaîne d'approvisionnement avec les fournisseurs de matières premières et de composants. Les objectifs de réduction de CO2 (- 27.5% en 2030 vs 2019) ont été validés par l'initiative Science-Based Targets (SBTi) et placent l'entreprise dans une trajectoire « bien en dessous de 2°C ». Michelin a des programmes d'économie circulaire et de préservation des ressources bien intégrés à sa stratégie. Notons que Michelin est une entreprise précurseur en matière de caoutchouc naturel responsable et que sa stratégie est une des meilleures du secteur. Enfin son offre de pneumatiques est adaptée à la « révolution » électrique du secteur automobile. Les véhicules électriques sollicitent davantage les pneumatiques (couple à l'accélération)

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

et favorisent les fabricants haut de gamme. Volvo Car a une des stratégies d'électrification les plus ambitieuses du secteur automobile. L'entreprise a pour objectif de vente 50% de véhicules totalement électriques au milieu de la décennie et un objectif de 100% de véhicules totalement électriques dès 2030. Ces objectifs sont tout à fait en ligne avec la trajectoire Net Zero de l'Agence Internationale de l'Energie qui requiert 61% de ventes de véhicules électriques en 2030. L'entreprise a par ailleurs validé ses objectifs de réduction d'émissions de CO2 par SBTi et est en ligne avec une trajectoire à 1.5°C. Volvo Car a pour but de réduire ses émissions de CO2 de 60% en 2030 (vs 2019) pour les Scope 1 et 2 et pour ambition de réduire les émissions de ses véhicules pendant la phase d'utilisation de 52% (vs 2019). Volvo Car a également une stratégie d'économie circulaire avancée et publie des données quantitatives sur le sujet. En 2025, l'entreprise projette d'utiliser 25% de plastique recyclé ; 40% d'aluminium recyclé et 25% d'acier recyclé.

Avril 2023

Secteur : Produits Domestiques et de Soins Personnel : Après avoir traversé un bouleversement durant la pandémie où les consommateurs ont changé leur manière de consommer, en particulier pour les produits d'hygiène, guidé par des consommateurs plus consciencieux de leur bien-être et le soin apporté à leur peau, le secteur des produits domestiques et de soins personnels traverse un nouveau changement des suites de l'inflation. Les attitudes des consommateurs à l'égard du développement durable changent, mais peut-être pas de la façon à laquelle on pourrait s'attendre. Les attitudes diffèrent même d'un pays à un autre. Par exemple, les consommateurs britanniques affirment que la réputation éthique globale de la marque leur importe plus que leurs homologues d'Europe continentale. Porter une attention plus particulière au profil environnemental des produits permet l'augmentation du nombre de consommateurs cherchant à trouver des produits utilisant des emballages non plastiques durables et des matières premières d'origine durable. Par ailleurs, l'attention portée sur les emballages et notamment les emballages plastiques est toujours plus forte avec des réglementations par pays toujours plus ambitieuses pour réduire les plastiques à usage unique. L'Oréal : L'entreprise a une bonne maturité sur les enjeux ESG. Comme les meilleures entreprises du secteur, l'entreprise est signataire de l'initiative de la Fondation Ellen MacArthur pour réduire l'impact environnemental et s'engager à réduire les emballages plastiques. Afin de mesurer au mieux l'impact de ses produits, l'Oréal dispose d'outils permettant de mesurer l'impact des produits (impact des produits sur la décarbonation et la gestion de l'eau). Ils reposent sur la gestion du cycle de vie du produit et de son impact tout au long de la chaîne de valeur. Il serait intéressant d'avoir accès aux résultats de l'utilisation de ces outils et que l'entreprise aille plus loin sur sa chaîne de valeur. De plus, L'entreprise a sa trajectoire approuvée par SBTi pour un scénario 1.5°C et s'engage à être Net Zéro d'ici à 2050. L'Oréal avance bien sur les sujets sociaux. L'entreprise a ainsi lancé une politique droits humains en 2020 et s'aligne sur les bonnes pratiques dans ce domaine. Sur la gestion de ses employés, l'entreprise continue à faire des efforts. L'Oréal a mis en place plusieurs initiatives de développement du capital humain, dont des bourses d'études et des collaborations universitaires. Cependant, il est à noter que le turnover de 2021 était à 14% soit l'un des plus hauts du secteur. Interparfums : Interparfums est une PME qui a amélioré ses performances ESG ces dernières années. Sur le plan environnemental, Interparfums a une trajectoire carbone prédéfinie. Pour réduire ses émissions scope 1 et 2, l'entreprise a déménagé son siège social et fait des efforts sur les voyages d'affaires même si ces derniers ont augmenté en 2022. Pour les émissions scope 3 en amont de sa chaîne de valeur, l'entreprise renforce son engagement avec ses fournisseurs. En parallèle, Interparfums travaille sur les éléments suivants pour réduire le volume d'emballage des étuis pour les parfums : - Réduire la taille des étuis, - Promouvoir le recyclable, - Respecter les demandes des distributeurs. La société est mise au défi par les détaillants de respecter la réglementation chinoise en matière de plastique. De plus, un objectif d'Interparfums est d'avoir 100% des emballages en papier certifiés FSC d'ici 2025. Sur le volet social Interparfums et plus particulièrement sur la gestion de ses fournisseurs, l'entreprise a un code d'éthique, signé par les fournisseurs. C'est une façon pour l'entreprise de s'engager avec eux. La société s'appuie toujours sur les certifications Ecovadis. La note moyenne de l'entreprise sur le volet social a ainsi augmenté. Interparfums n'effectue un audit de la société qu'une fois qu'elle a conclu un contrat avec les fournisseurs de niveau 1. Les perspectives d'évolution de l'entreprise sont positives sur les piliers E et S.

Mai 2023

Reporting EURO BIC EUR Juin 2023 Secteur : Food retail : Alors que l'inflation continue d'augmenter en Europe et atteint les 7% <sup>[1]</sup> selon Eurostat, l'inflation alimentaire est encore plus forte et atteint près de 10% impactant fortement la fréquentation de la grande distribution. Si celle-ci voit son chiffre d'affaires consolidé, voire augmenté, sa fréquentation baisse ainsi que le nombre de produits vendus. En effet, les consommateurs

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO

## CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

devant limiter leurs achats, ils se rendent moins souvent en grande surface et achètent en plus petite quantité. Cependant, les grandes surfaces semblent mieux tirer leur épingle du jeu que les commerces de proximité grâce à des prix plus attractifs, notamment aux promotions, aux prix discount et aux cartes fidélité. Dans ce contexte, la chasse au gaspillage par les magasins est ouverte et ravit les petits budgets qui se jettent sur les paniers ou les produits à date de consommation courte vendus à prix réduit. Carrefour : Carrefour a structuré sa démarche RSE depuis maintenant plus de 10 ans et a fait un nouveau pas en créant une Direction de l'engagement positionnée au niveau du Comité Exécutif et qui réunit la Direction RSE, la Direction diversité et inclusion, la Direction de la marque employeur, le Pôle Solidarité Groupe & France et la Fondation Carrefour. Depuis 2019, des critères de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) ont été intégrés à la rémunération des dirigeants, notamment via son Indice RSE et Transition Alimentaire. Carrefour s'est également engagé dans une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici 2100 et s'est engagée à faire valider cette trajectoire par SBTi et à adopter une stratégie Net-Zéro 2050. Cependant, si la stratégie climat du géant est encourageante - elle a d'ailleurs été adoptée à l'Assemblée Générale en 2023 -, celle-ci pourrait tout de même s'améliorer fortement puisqu'aujourd'hui les informations climatiques présentées par Carrefour ne prennent pas en compte les émissions de gaz à effet de serre des magasins franchisés, soit 90% des magasins en France et 76% en Europe ! Sur les aspects sociaux, Carrefour est toujours attendu sur la réduction du taux de rotation des employés qui est en augmentation en FY 22 (29,2%) et sur une meilleure rémunération de ses employés. Ahold Delhaize : Les sujets RSE prennent de l'importance au plus haut niveau de la gouvernance d'Ahold Delhaize avec notamment l'intégration de critères RSE dans la rémunération des dirigeants. La nouvelle politique mise en place a acté l'augmentation du poids des critères RSE de 20% à 25% pour la rémunération à court-terme du Conseil d'Administration et de 15% à 25% pour la rémunération à long-terme, ce que nous saluons.

[1] <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/16662671/2-02052023-AP-FR.pdf/9835144b-b6f5-487a-48ca-5886e17e795b#:~:text=Le%20taux%20d'inflation%20annuel%20de%20la%20zone%20euro%20est,statistique%20de%20l'Union%20europ%C3%A9enne>.

Juin 2023

Sector : Banks : L'un des objectifs les plus importants des banques est la dé-carbonisation de leurs portefeuilles. Les banques devraient s'engager afin d'atteindre la neutralité carbone pour 2050, de ce fait, elles devraient fixer des objectifs : à moyen terme (2027 - 2035) et à long terme (2050). Les objectifs devraient être principalement sur la réduction des financed emissions et des facilitated emissions ainsi que sur leurs émissions opérationnelles. Pour les banques, les financed et facilitated emissions excèdent largement leurs émissions opérationnelles. Par conséquent, afin de réduire le volume total d'émissions, les secteurs émettant le plus d'émissions tels que le charbon, le pétrole et le gaz, le transport etc. sont des secteurs prioritaires pour les banques. Le secteur du charbon est particulièrement important pour les banques (et les investisseurs) car les climatologues stipulent que les activités liées au charbon devront être progressivement supprimées d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membre de l'OCDE afin de limiter le réchauffement à 1.5°C d'ici 2050. Dans la poursuite de la dé-carbonisation, les banques ont besoin d'établir une structure de gouvernance climatique robuste qui conduira à des stratégies de dé-carbonisation et à une standardisation du reporting. En général, les banques américaines et européennes engagées par nous sur ce thème sont à différentes phases de mise en œuvre de leurs diverses stratégies de dé-carbonisation. La Banque Nationale de Grèce : La Banque Nationale de Grèce (BNG) est l'une des banques européennes qui n'en est qu'aux premiers stades de la conception, et a fortiori de la mise en œuvre, d'une stratégie de dé-carbonisation. La banque ne s'est pas engagée pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et développe encore ses objectifs de dé-carbonisation. BNG prévoit de publier ses objectifs lors de son prochain rapport. Selon la direction, la banque a achevé l'évaluation de sa ligne de base des financed emissions en utilisant la méthodologie PCAF, et a quantifié certaines de ses financed emissions, ouvrant la voie à la création d'objectifs. Pour les secteurs couverts (immobilier commercial, prêts hypothécaires et électricité, gaz, les secteurs de l'approvisionnement en vapeur et en climatisation), BNG a publié ses absolute financed emissions ainsi que leurs paramètres d'intensité, conformément aux meilleures pratiques. Toutefois, la banque n'a pris en compte que les montants tirés sur le bilan, alors que les meilleures pratiques exigent que la banque couvre à la fois les montants sur le bilan et hors bilan, c'est-à-dire en incluant les activités de marchés de capitaux. En outre, les meilleures pratiques exigent que les banques déclarent les émissions de leurs contreparties lorsqu'elles sont significatives, ce que la BNG ne fait pas encore. En ce qui concerne les secteurs prioritaires, premièrement le charbon, BNG est encore en train de créer sa politique d'exclusion sur le charbon ce qui devrait guider son approche en matière de prêt et de conseil sur ce secteur. Les prêts de la BNG aux combustibles fossiles représentaient 2,1% de l'encours à fin 2022 (nous ne connaissons pas la

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

contribution exacte du charbon), et une politique crédible en matière de charbon soutiendrait son objectif d'élimination progressive du charbon à fin 2030 pour les activités de l'OCDE. En outre, en raison de l'absence de politique de charbon, les seuils appliqués pour définir une entreprise du secteur charbon ne sont pas publics. Néanmoins, la banque prévoit de réduire son exposition au charbon et à d'autres activités liées aux combustibles fossiles. Plus positivement, BNG a régulièrement augmenté son exposition aux « secteurs verts », soutenant ainsi les industries qui assistent à la transition. La BNG prévoit d'accorder environ 600 millions d'euros à des industries durables et en transition d'ici 2025 par rapport à 2022. Nat West : Nat West, à l'instar d'autres banques britanniques, a pour ambition d'atteindre l'objectif net zéro d'ici 2050 pour ses propres activités, ses émissions financées et ses actifs sous gestion. En outre, la banque s'est engagée à réduire de 50% l'impact de ses activités de financement d'ici 2030. Ce dernier engagement est similaire à celui de Lloyds Bank, aucune autre banque britannique n'ayant pris un tel engagement. En décembre 2022, NatWest a publié des objectifs de dé-carbonisation qui ont été validés par la Science Based Targets initiative (SBTi). Ces objectifs couvrent l'empreinte opérationnelle de la banque ainsi que ses activités de financement. Plus précisément, les objectifs couvrent 79% des activités de prêt en termes d'encours et 57% du portefeuille d'investissement. Nous notons que NatWest a été la première banque britannique à publier des objectifs validés par le SBTi. Il s'agit d'un sujet que nous rechercherons auprès d'autres banques au niveau mondial. Ces objectifs de dé-carbonisation s'ajoutent aux politiques environnementales de la banque. Ainsi, Nat West a mis en place un objectif de sortie totale du charbon d'ici à 2030 et s'est engagée à ne plus accorder de prêts et de fournir des transactions sur les marchés de capitaux aux principaux producteurs de pétrole et de gaz s'ils n'ont pas mis en place un plan de transition crédible à fin 2021. En ce qui concerne les opportunités, Nat West s'est fixé un objectif de financement durable de 100 milliards de livres sterling d'ici à la fin 2025. Depuis juillet 2021 jusqu'à fin septembre 2022, elle a ainsi facilité l'obtention de 26,2 milliards de livres sterling dans ce sens. La banque a aussi publié un document intitulé « Climate and Sustainable Finance Inclusion Criteria » (Critères d'inclusion du financement durable et climatique), qui fournit des détails afin l'objectif susmentionné. Nat West a également fixé un objectif concernant le diagnostic de performance énergétique moyen de ses portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels.

## Juillet 2023

Secteur : l'industrie minière : L'eau est un apport naturel important pour l'exploitation minière, juste après l'accès à la terre, avec des quantités importantes d'eau nécessaires pour l'extraction, le traitement et le refroidissement. En raison de la concentration de minéraux et de minerais dans certaines zones géographiques, les sociétés minières opèrent souvent dans des environnements sensibles, confrontées à l'ensemble des défis écologiques et hydrologiques. Dans les régions du monde soumises à un stress hydrique comme le centre de l'Australie ou les Andes chiliennes, l'utilisation intensive de l'eau peut mettre à rude épreuve la quantité et la qualité des ressources en eau douce disponibles. Certains métaux et minéraux sont plus exposés au stress hydrique que d'autres selon l'endroit où ils se trouvent dans le monde. Ceux-ci incluent le cobalt, le cuivre, l'or, le minerai de fer et le zinc pour n'en nommer que quelques-uns. Une grande partie des métaux et minéraux nécessaires à la transition énergétique sont ceux qui sont fortement exposés aux défis de l'eau. Cela implique de potentielles difficultés pour le secteur à répondre à une demande croissante de métaux et minéraux critiques tandis que les ressources en eaux nécessaires pour les extraire se font de plus en plus rare. La forte consommation d'eau par les sociétés minières implique souvent que ces sociétés sont en concurrence directe avec d'autres consommateurs d'eau tels que l'agriculture locale, pouvant déclencher des conflits sociaux et menacer l'acceptabilité des opérations de l'entreprise auprès des communautés locales. Les impacts liés à l'eau dans le secteur minier exacerbent davantage les risques liés à la biodiversité et au climat en modifiant les cycles de l'eau et les régimes de précipitations, affectant finalement les paysages et les écosystèmes. Les ressources en eau limitées restent un sujet de grande importance pour le secteur. Les droits d'eau ont le potentiel de perturber la production et l'approvisionnement, ce qui pose des risques économiques importants. Par conséquent, l'industrie minière devra intensifier ses efforts de gestion de l'eau et utiliser des outils technologiques et sociaux sophistiqués (tels que des usines de dessalement et des mécanismes de réclamation robustes respectivement) pour atténuer ces risques. Anglo-Américain : Anglo American a environ 83% de ses opérations dans des régions à stress hydrique élevé/modéré (par exemple, le Chili, le Botswana, l'Afrique du Sud, le Pérou). La société reconnaît que la sécurité de l'eau est un risque majeur et a développé une stratégie de gestion de l'eau bien équilibrée qui sera mise en œuvre par un comité de durabilité sous la supervision du Directeur Général. La politique de gestion de l'eau du groupe garantit que toutes les opérations intègrent des pratiques de gestion durable de l'eau. L'entreprise a établi des objectifs ambitieux pour réduire le prélèvement d'eau douce de 50% d'ici 2030 par rapport à 2015 et augmenter les

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

niveaux de recyclage de l'eau à 75%. L'atteinte de ces objectifs de gestion de l'eau à moyen terme est favorisée par l'intégration dans la politique de rémunération d'objectifs à court terme (2024) en lignes avec leur ambition à 2030. Concernant les relations de l'entreprise avec les communautés locales, la stratégie définit des processus pour s'engager de manière proactive et transparente avec les parties prenantes afin de comprendre leurs préoccupations et améliorer l'accès à une eau de bonne qualité. Eramet : Eramet dispose de 17 sites en Afrique, en Nouvelle-Calédonie, et en Indonésie pour extraire principalement du manganèse et du nickel. L'entreprise reconnaît l'impact de ses opérations sur les ressources en eau (bien qu'elle signale qu'aucun de ses actifs n'est gravement exposé aux risques liés à l'eau) et s'engage à protéger les ressources en eau pour s'aligner sur l'ODD 6 des Nations Unies. Cependant, l'entreprise reste en retard sur le développement d'une stratégie globale de gestion de l'eau qui devrait intégrer une surveillance au niveau du conseil, ainsi que la publication d'informations relatives aux risques liés à l'eau. La société indique qu'elle a évalué les risques liés à l'eau sur l'ensemble de ces sites en utilisant des outils internationalement reconnus et qu'elle a consacré des efforts de R&D et d'engagement avec les communautés locales pour assurer une gestion solide de l'eau (en particulier dans les zones où elle a identifié plus de risques). Cependant, l'entreprise reste loin derrière ses pairs en ce qui concerne la publication d'indicateurs et d'objectifs pour clairement définir et réaliser ses promesses en matière d'eau, y compris, idéalement, au niveau des actifs.

Août 2023

Secteur: Divertissement domestique interactif : Le secteur du divertissement interactif à domicile comprend les entreprises qui développent des produits, des contenus et des services de divertissement interactifs qui peuvent être utilisés et visionnés sur des consoles de jeu, des ordinateurs, des téléphones mobiles et des tablettes à l'aide d'applications ou de médias sociaux. Le capital humain est le principal atout et la clé du succès du secteur du divertissement interactif à domicile, étant une industrie orientée vers les services. Comme pour toute entreprise de services, le succès dépend de la qualité du produit fourni par les employés et leurs performances sont souvent liées au degré de satisfaction au travail et à la formation reçue par la main-d'œuvre. Le secteur est dicté par les utilisateurs actifs, une communauté fidèle et engagée où l'innovation, la créativité et la satisfaction utilisateur du produit et du service doivent répondre à leurs attentes, voire les dépasser. Il est donc important pour le secteur d'acquérir et de conserver des professionnels et une main-d'œuvre diversifiés et qualifiés, issus de milieux différents, tout en favorisant une culture de travail inclusive et un environnement de travail respectueux pour l'ensemble de sa main-d'œuvre. Nous encourageons vivement les entreprises à mettre en place des politiques de diversité, d'équité et d'inclusion (ou « DE&I ») et à les divulguer, avec une éducation, une communication, des programmes et des procédures appropriés pour stimuler un tel environnement de travail. La mise en place d'une politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement, assortie de procédures adéquates pour protéger les personnes qui dénoncent des abus sont donc de mise. Ubisoft : Ubisoft a été impliqué dans plusieurs allégations de discrimination, de harcèlement et de mauvaises conditions de travail dans ses activités commerciales dans plusieurs pays, dont le Canada, la France et Singapour. À la suite de ces révélations, Ubisoft s'est engagée à se réformer, qui inclut la mise à l'écart de certains hauts responsables tels que le Responsable de la Création. La société a également mis en place une plateforme confidentielle de signalement en ligne à l'intention des employés et de toute personne extérieure souhaitant signaler des cas de harcèlement, de discrimination ou d'autres types mauvaise conduite. En ce qui concerne l'enquête de Singapour sur le harcèlement sexuel et la discrimination sur le lieu de travail, l'organisme national de surveillance des pratiques d'emploi équitables a mis fin à l'enquête au début de 2022, concluant qu'aucune mesure ne serait prise à l'encontre d'Ubisoft. Le régulateur a noté qu'Ubisoft Singapour a mis en place un processus structuré pour rémunérer ses employés de manière équitable, sans désavantages liés à la nationalité ou à la race. En outre, la société dispose d'un système structuré pour gérer le harcèlement sur le lieu de travail, notamment en engageant des tiers indépendants pour mener des enquêtes et en mettant à la disposition des employés une plateforme de signalement confidentiel. Lors de certains cas antérieurs, des avertissements écrits ou verbaux et des rétrogradations ont été formulées. Le régulateur s'est assuré que l'entreprise avait pris des mesures appropriées à l'encontre des auteurs de rapports de harcèlement au travail jugés véridiques, ajoutant que le studio avait enquêté sur tous les rapports qu'il avait reçus. Le Groupe a progressivement mis en place des formations plus axées sur la diversité et l'inclusion, en commençant par le Top Management (le Comité Exécutif et les subordonnés directs du PDG) en 2021, avec les 200 premiers dirigeants et les RH formés tout au long de 2022 et jusqu'en 2023. Ubisoft s'est fixé pour objectif de faire en sorte que les femmes représentent au moins 24% de ses équipes d'ici à 2023. L'objectif a été dépassé en 2021, mais aucun objectif plus ambitieux (30% pour certains de ses pairs) n'a été fixé. En ce qui concerne la diversité, la formation et l'orientation sur la

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

diversité et le suivi sont renforcées, et l'entreprise a mis en place un programme de gestion des risques liés aux talents. En 2021, Ubisoft a revu l'enquête annuelle sur l'engagement des salariés en s'appuyant sur un partenaire externe, Glint, qui lui a donné accès à sa technologie, à des outils analytiques avancés et à des références externes. En 2022, le Groupe a mis en place une approche plus structurée et plus solide de la gestion et du développement des talents de leadership. À la fin du mois de mars 2023, le Groupe comptait 25,9% de femmes et 74,0% d'hommes, ce qui représente une légère augmentation par rapport à mars 2022. L'augmentation du pourcentage de femmes au sein de l'effectif est le résultat des efforts déployés, notamment en mettant davantage l'accent sur le recrutement et en surveillant de près l'engagement et la fidélisation. Jusqu'en 2022, plus de 30% des personnes recrutées étaient des femmes et il n'y avait pas d'écart entre les niveaux d'engagement et d'attrition lorsqu'on comparait les femmes et les hommes. Il reste un point à améliorer : la transparence et la responsabilité en matière de harcèlement, avec la publication régulière d'un rapport sur le harcèlement. Le management d'Ubisoft s'est également rendu compte qu'il aurait pu s'impliquer davantage et mieux communiquer avec les employés lors du processus de réforme. Paradox Interactive AB Paradox Interactive AB a fait l'objet d'allégations et de préoccupations concernant la culture du travail, la discrimination et le harcèlement, où le genre demeurait un des motifs de discrimination le plus courant associé à une mauvaise conduite. Depuis 2021, Paradox Interactive AB a fait appel à Gender Balance, une société suédoise spécialisée dans les questions de discrimination, de harcèlement et d'égalité, pour réaliser un audit et aider l'entreprise à s'améliorer. Les conclusions de leur premier rapport ont été rendues publiques en février 2022 et ce rapport sert de référence à Paradox Interactive pour les comparaisons futures. Le rapport signale un nombre de cas réduit décrits comme du "harcèlement grave ou avéré de harcèlement sexuel", ainsi que "des propos durs et dégradants, des moqueries, des critiques mesquines récurrentes, des remises en question injustes des compétences, des interruptions ou des prises de parole au détriment de quelqu'un lors de réunions, et des reproches et des humiliations". Le rapport complet précise que les cas identifiés n'ont pas donné lieu à un licenciement ou à une intervention de la police, mais que "d'autres mesures sont entrées en jeu", tout en indiquant que les cadres manquent de formation et de soutien pour faire face à ces incidents. Paradox Interactive a depuis lors amélioré ses politiques en matière de harcèlement, renforcé la structure de soutien pour la direction et les ressources humaines, et mis à jour ses directives générales. Paradox dispose à la fois d'un plan d'égalité des genres, d'un plan d'action et d'une politique sur le harcèlement et la victimisation qui sont créés pour garantir que des mesures sont prises en cas de défaillance et que le risque de discrimination est réduit au minimum. Toutefois, l'entreprise estime que Paradox n'atteindra pas l'objectif de 30% de femmes dans l'effectif avant 2025, car le vivier de recrutement des femmes est encore considéré comme trop restreint.

## Septembre 2023

Produits pour l'industrie du bâtiment : Le secteur des produits pour l'industrie du bâtiment comprend des entreprises qui fournissent de multiples produits, finis ou semi-finis, et services dédiés aux bâtiments. Cela ne comprend pas les matériaux dans leur forme basique (sacs de ciment, sable, béton, plâtre, bandes d'aciers, etc.), qui font partie du secteur « matériaux de construction », ni les entreprises de construction. Ainsi, ce secteur regroupe un large éventail de produits permettant de répondre aux besoins basiques mais multiples d'un bâtiment : chauffage intérieur, chauffage eau, climatisation, ventilation, réfrigération, isolation thermique et phonique, toitures, peinture, branchages électriques, éclairage, plomberie/sanitaires, portes/portails, serrures, volets, fenêtres, vidéosurveillance, sécurité incident etc. Au-delà des enjeux de bonne gouvernance, d'éthique et conduite des affaires notamment, et d'une bonne gestion des ressources humaines y compris des conditions de travail, les enjeux environnementaux sont particulièrement importants pour les produits pour l'industrie du bâtiment. Le secteur peut générer des pressions significatives sur l'environnement (via sa consommation de ressources naturelles, sa production de déchets, ou l'émission de pollutions et de gaz à effet de serre ; mais il peut également participer à la diminution de ces pressions. Nous considérons notamment qu'il peut jouer un rôle critique dans la transition bas-carbone des bâtiments, et cela via deux canaux principaux, en amont et en aval : - En réduisant les émissions incorporées dans ses produits. Le secteur constitue une part majeure de la demande de nombreux matériaux de base (ciment, acier, aluminium, plastique, verre, bois, pierre, métaux précieux etc.) qui peuvent être plus ou moins émissifs à produire. Cette partie amont du secteur du bâtiment (les émissions indirectes incorporées), représente environ 10% des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Ainsi les entreprises du secteur ont une responsabilité majeure pour favoriser les matériaux dont la production est la moins émissive possible (soit en changeant de matériau, soit en favorisant les producteurs les moins émissifs pour un matériau donné). - En proposant des produits et solutions qui émettent peu d'émissions à l'usage. La performance énergétique et climatique des bâtiments,

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO

## CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

qui représente environ 27% des émissions de CO<sub>2</sub> mondiales en 2021, est déterminée en grande partie par une poignée de produits issus de ce secteur : équipements de chauffage intérieur et eau, climatisation, réfrigération, éclairage, isolation thermique (via des produits dédiés ainsi que le choix des autres matériaux en général). Ainsi, les entreprises du secteur fournissant ces produits doivent faire évoluer leur offre vers des produits moins émissifs dans leur utilisation. Cela passe notamment par : - le remplacement des chauffages à base d'énergies fossiles (pétrole, fioul, gaz) ; - l'utilisation de gaz de réfrigération et climatisation ayant un impact sur l'effet de serre drastiquement moins importants ; - l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements de chauffage, de climatisation, et d'éclairage ; - l'offre de produits avec une excellente isolation thermique. Kingspan : Kingspan est une entreprise irlandaise, spécialisée dans les panneaux d'isolation, qui représentent plus de 80% de ses revenus, et dans d'autres produits liés à la performance environnementale des bâtiments (toiture, imperméabilisation, plancher surélevé, ventilation, éclairage naturel, panneaux d'isolation avec cellules photovoltaïques, systèmes d'économie d'eau et d'énergie). La chaîne de valeur (scope 3) représente la grande majorité des émissions de gaz à effet de serre liées à l'entreprise, notamment l'amont, via les matériaux achetés (6.3 MtCO<sub>2e</sub> sur 7.7 au total), et dans une moindre mesure l'aval, via l'utilisation et la fin de vie des produits vendus (0.6MtCO<sub>2e</sub>). Ses opérations sont relativement peu émissives, comparées aux pairs dans le marché de l'isolation (Saint-Gobain, Rockwool), dont la majorité des panneaux sont en pierre ou en verre, bien plus énergivore à construire. De plus, la composition en matériaux plastiques optimisés des panneaux de Kingspan leur fournit des performances thermiques bien supérieures aux principales alternatives (entre 45% et 357% plus performant que les alternatives à base de pierre, et légèrement moins comparé au verre). Par ailleurs, bien que déjà positionnée favorablement aujourd'hui, l'entreprise a des objectifs à moyen-terme ambitieux, couvrant toutes les sources principales d'émissions mentionnées précédemment, et certifiés alignés avec un objectif de réchauffement climatique limité à 1,5°C (d'ici 2030, 90% de réduction sur ses opérations, et 42% sur les émissions provenant des matériaux achetés, ainsi que de l'utilisation et de la fin de vie des produits qu'elle vend, comparé à 2020). NIBE Industrier : NIBE est une entreprise suédoise, spécialisée dans la production d'équipements dédiés au bâtiment (73% du chiffre d'affaires), tels que les systèmes de chauffage (pompes à chaleurs, chaudières, chauffage urbain/réseau de chaleur, poêles), climatisation, ventilation, chauffe-eaux/accumulateurs, ainsi que des systèmes et composants d'équipements permettant d'augmenter l'efficacité énergétique (27%) dans de multiples industries. Ainsi, l'ensemble de son offre commerciale est tournée vers des solutions à fort impact (positif ou négatif) climatique. En ce qui concerne l'empreinte carbone, l'utilisation des produits vendus représente la quasi-totalité des émissions de l'entreprise (41.2 MtCO<sub>2e</sub> sur 41.8), suivi par les matériaux achetés (0.3 MtCO<sub>2e</sub>). Ses opérations (scope 1 et 2) sont quant à elles peu émissives (moins de 0.1 MtCO<sub>2e</sub>). La compagnie a un objectif de réduction de 65% des émissions liées à ses opérations (scope 1 et 2) d'ici 2030, par rapport à 2019. Cependant, bien que l'entreprise fournisse de nombreuses solutions bas-carbone (efficacité énergétique, pompes à chaleurs, panneaux solaires.), aucun objectif de réduction sur la scope 3 n'a malheureusement été mis en place.

Octobre 2023

Gestion des déchets : Un des problèmes émergents de l'ESG concernant l'industrie de la gestion des déchets est la décarbonisation. Cette industrie est une source d'émissions de GES importante et est donc vulnérable à la tarification du carbone. Cependant, il ne faut pas négliger l'aspect unique de la contribution potentielle de l'industrie à la décarbonisation de la société en générant des émissions évitées grâce à la fourniture de carburants et de matériaux à ses clients par le recyclage du carbone. Principale source de GESs : L'industrie de la gestion des déchets est une source majeure d'émissions de GES. Aux États-Unis, une grande proportion d'émissions provient des décharges. Comme exemple, 85-95% des émissions de GES de Waste Management Inc. proviennent des décharges, principalement sous forme de méthane. Pour réduire ces émissions, les entreprises collectent généralement le gaz des décharges et le convertissent en électricité ou en carburant (RNG), pour leur propre usage ou pour la vente à des tiers. La demande de RNG est en croissance, en particulier aux États-Unis, et pourrait remplacer environ 10% de la demande en gaz naturel. Outre les décharges, les émissions de la flotte sont également élevées pour les entreprises de gestion des déchets. Aujourd'hui, la collecte des déchets nécessite des véhicules relativement grands. Ainsi, les entreprises travaillent à améliorer l'efficacité du chargement (mécanisation, compactage des déchets) et l'efficacité du transport (optimisation des itinéraires, prévision des temps d'arrêt des véhicules) par l'automatisation/la numérisation. Nombreuses émissions évitées : La contribution potentielle de l'industrie de la gestion des déchets à la réduction des émissions de GES est également très importante. La fourniture d'électricité à partir de l'incinération des déchets évite les émissions de GES du client. De plus, la fourniture de carburants

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO

## CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

(biométhane et SAF) et de matières premières (méthanol et éthanol) par le recyclage du carbone peut également éviter les émissions de GES des clients. La fourniture de SAF par les entreprises de gestion des déchets est donc une opportunité commerciale, d'autant plus que le SAF a été efficace pour atteindre les objectifs de décarbonisation de l'industrie de l'aviation. Renewi : Renewi met en œuvre sa stratégie de durabilité en réduisant ses propres émissions de carbone et s'est engagé à soumettre un objectif à court-terme au SBTi. La stratégie de réduction de carbone de Renewi articule un objectif de réduction absolue du carbone pour les scopes 1, 2 et 3. Opérations (y compris les décharges) : Dans son empreinte de fabrication, Renewi dispose des processus suivants : digestion anaérobie, traitement biologique mécanique, décharge et incinération des déchets. La mesure dans laquelle ils peuvent réduire les émissions est limitée par les caractéristiques physiques des processus qu'ils exploitent. Ils maintiennent une bonne gestion du compost pour minimiser la digestion anaérobie incontrôlée, ce qui conduit à de fortes augmentations des volumes de méthane. Lorsque la digestion anaérobie est un processus planifié, ils capturent déjà le gaz produit. Ils capturent également la plupart du gaz de décharge généré sur leurs sites pour le convertir en électricité renouvelable et travaillent à minimiser les pertes dans ces processus. Flotte : Un des objectifs principaux de Renewi est d'être un leader dans la collecte de déchets propres et verts, et l'entreprise recherche constamment des moyens de réduire les émissions de carbone de ses opérations de collecte. Les éléments clés de cette stratégie sont l'électrification de la flotte de camions, des systèmes de carburant plus propres (atteignant 100% de camions Euro 6 dans la flotte basée sur le carburant), l'optimisation des itinéraires et la collaboration avec des partenaires pour la collecte conjointe des déchets. Befesa : Réduction de l'empreinte carbone : En 2022, Befesa a fixé un objectif climatique visant une réduction de 20% d'ici 2030 par rapport à une base de référence pro-forma de 2021. Befesa vise à réduire l'intensité des émissions de GES grâce à un mélange d'approvisionnement en énergie verte, d'efficacité opérationnelle et de substitution de matières premières. En 2022, Befesa a exploré plusieurs options pour verdir sa consommation d'électricité et a mené plusieurs projets à travers les usines qui soutiendront les efforts pour diversifier le mix énergétique à long terme (par exemple des projets dans le solaire, le biocoque ou l'hydrogène). Ainsi, Befesa est confiant d'atteindre l'objectif de réduction du CO2 d'ici 2030. D'ici 2050, l'objectif de Befesa est d'être net zéro, basé sur un écosystème de durabilité fiable et rentable et potentiellement de nouvelles technologies de recyclage. Émissions évitées : Befesa et ses produits et services sont clairement contributeurs à la décarbonisation de la société. Cela fait partie de la solution au changement climatique en substituant des matières premières vierges par des matières premières recyclées, qui ont un profil carbone plus faible. En résumé, les opérations de Befesa ont évité plus de 2 millions de tonnes de CO2 (ainsi que des avantages environnementaux supplémentaires de réduction des décharges). La tendance à des économies totales significatives reste inchangée.

### Novembre 2023

Secteur Immobilier : Le secteur de l'immobilier est un des secteurs essentiels de la transition énergétique, au même titre que l'énergie et les transports. La consommation d'énergie dans les bâtiments contribue pour plus de 17,5% aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, et leur construction est un facteur clé de la demande d'acier et de ciment, qui ensemble sont responsables de 10,2% des émissions. Pour les entreprises de l'immobilier, l'enjeu de la décarbonation est essentiel et triple. Premièrement, elle s'inscrit dans une approche engagée, afin de se mettre au diapason de l'urgence de la lutte face au réchauffement climatique. Deuxièmement, elle permet de mieux s'adapter à une évolution des activités et des marchés, pour lesquels la valeur verte prendra de l'importance et la non-décarbonation deviendra un risque tangible pour la pérennité économique. Troisièmement, la mise en conformité vis-à-vis des normes et lois de plus en plus ambitieuses sur le plan climatique, comme la RE 2020 en France ou la Taxonomie verte européenne pour l'UE, va devenir un enjeu de plus en plus important. A tous ces arguments s'ajoute l'inertie spécifique au secteur et la prépondérance du stock de bâtiments existants, à mettre en regard de risques futurs accrus, qui rendent les outils de planification et d'anticipation particulièrement pertinents pour ce secteur d'activité. L'Accord de Paris en 2015 a vocation à s'appliquer à l'échelle internationale et se veut donc commun à tous les Etats et toutes les entreprises. Néanmoins, les différents secteurs et pays connaissent des situations de développement et d'émissions différentes, avec des potentiels très variés d'évolution. C'est dans ce cadre qu'apparaît la nécessité pour l'ensemble des acteurs, institutionnels comme privés, de développer des trajectoires 1.5°C qui leur sont spécifiques, c'est-à-dire des plans stratégiques à court, moyen et long terme pour réduire leurs émissions et se placer dans le sillage des objectifs internationaux. Dans ce contexte, nous voyons de plus en plus d'initiatives lancées par les acteurs du secteur pour améliorer leur impact sur l'environnement. Ainsi, ICADE a lancé, 10 ans après avoir signé la première annexe environnementale au

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

bail commercial, un « Bail Engagé Climat » pour s'attaquer aux émissions du scope 3, le plus compliqué à appréhender par les sociétés immobilières. Aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris et en conformité avec le dispositif Eco-énergie tertiaire, le Bail Engagé Climat d'Icade fournit un cadre permettant de rendre compte de la performance environnementale du bâti, d'organiser la réduction de l'impact et de contribuer au développement de puits carbone labélisés Bas Carbone (label français) pour des immeubles « zéro émission nette » (bâti et usage). Il s'inscrit dans la stratégie bas carbone d'Icade, renforcée en 2022, et contribuera positivement aux stratégies bas-carbone des premières entreprises signataires à savoir : Technip Energies, CVE, Rouchon Paris, ainsi qu'un acteur leader du secteur de l'assurance. Les grands principes de ce bail sont les suivants : - Engageant : il constitue un engagement clair et sans équivoque d'un propriétaire et d'un occupant pour ouvrir ensemble pour la recherche du moindre impact environnemental. - Partenarial : il implique un dialogue continu et constructif entre bailleur et preneur. - Evolutif : il vise des actions sur le climat mais aussi des actions communes en faveur de l'économie circulaire, la biodiversité, le territoire, ou encore les mobilités douces. - Piloté : grâce à un indice dédié comme instrument de mesure pour valider la performance environnementale globale, mis au point avec les équipes de Carbone 4 et aligné sur la Net Zéro Initiative. Ce bail est plus ambitieux que les baux verts développés jusqu'à présent qui reposent la plupart du temps sur la base du volontariat et sont sans réel suivi de l'atteinte des objectifs fixés. De son côté Nexity va construire un bâtiment sans chauffage ni air conditionné dans le quartier de La Confluence (Lyon) pour une inauguration prévue en 2025. Baptisé "Essentiel", ce bâtiment (1 950 m<sup>2</sup>) comprendra 23 appartements et maintiendra la température intérieure entre 22 et 26 degrés. Il sera doté d'épais murs de briques, afin d'emmagasiner la chaleur en hiver et, à l'inverse, garder la fraîcheur en été. Quant à la toiture, elle sera constituée des panneaux solaires photovoltaïques. Déjà éprouvé en Autriche et en Suisse, le concept 22-26 de l'agence Baumschlager Eberle Architectes (BEA) a la particularité de n'avoir aucun système de chauffage, de ventilation ou de refroidissement. Le premier bâtiment de ce type a 8 ans et offre un recul suffisant pour évaluer le succès de la démarche mais surtout dans le tertiaire.

Décembre 2023

Produits pour l'industrie du bâtiment : Le secteur des produits pour l'industrie du bâtiment comprend des entreprises qui fournissent de multiples produits, finis ou semi-finis, et services dédiés aux bâtiments. Cela ne comprend pas les matériaux dans leur forme basique (sacs de ciment, sable, béton, plâtre, bandes d'aciers, etc.), qui font partie du secteur « matériaux de construction », ni les entreprises de construction. Ainsi, ce secteur regroupe un large éventail de produits permettant de répondre aux besoins basiques mais multiples d'un bâtiment : chauffage intérieur, chauffage eau, climatisation, ventilation, réfrigération, isolation thermique et phonique, toitures, peinture, branchages électriques, éclairage, plomberie/sanitaires, portes/portails, serrures, volets, fenêtres, vidéosurveillance, sécurité incendie etc. Au-delà des enjeux de bonne gouvernance, notamment d'éthique, et d'une bonne gestion des ressources humaines et des conditions de travail, les enjeux environnementaux sont particulièrement importants pour les produits pour l'industrie du bâtiment. Le secteur peut générer des pressions significatives sur l'environnement (consommation d'énergie, d'eau, et de diverses ressources naturelles pour la fabrication des produits, ainsi que des émissions importantes de gaz à effet de serre, de polluants dans l'air et l'eau, y compris des substances nocives pour la santé ; consommation d'énergie, d'eau, ainsi qu'émissions de gaz à effet de serre lors de l'utilisation de certains produits). L'offre de produits des entreprises de ce secteur doit évoluer pour rester conforme à des normes environnementales et de sécurité de plus en plus strictes. Symétriquement, certaines entreprises de ce secteur peuvent bénéficier d'opportunités liées à la transition écologique des bâtiments (moindre consommation d'eau et d'énergie, meilleure isolation thermique, en favorisant l'écodesign et la circularité de leurs produits). Nous considérons notamment qu'elles peuvent jouer un rôle critique dans la transition bas-carbone des bâtiments, en favorisant les matériaux dont la production est la moins émissive possible (soit en changeant de matériau, soit en favorisant les producteurs les moins émissifs pour un matériau donné), et pour les entreprises construisant les quelques produits qui déterminent les émissions d'un bâtiment (équipements de chauffage intérieur et eau, climatisation, réfrigération, éclairage, isolation thermique), en proposant des alternatives bas-carbones (pompe à chaleur, radiateur électrique, chauffe-eau solaire ; climatisation énergétiquement performante et utilisant des gaz réfrigérants avec un effet de serre réduit; revêtement, porte, fenêtre et toiture avec une meilleure isolation thermique, etc). Nous proposons ci-dessous d'analyser les stratégies de deux entreprises européennes au regard de la réduction de l'empreinte environnementale de leurs opérations, ainsi que de la transformation de leur offre vers des produits du bâtiment qui bénéficient de la transition écologique.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO et de son benchmark s'établissent à :

- Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I-C en devise EUR : 17,88% / 18,78% avec une Tracking Error de 1,31%
- Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR P-C en devise EUR : 17,52% / 18,78% avec une Tracking Error de 1,31%
- Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-C en devise EUR : 18,29% / 18,78% avec une Tracking Error de 1,30%
- Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-D en devise EUR : 18,29% / 18,78% avec une Tracking Error de 1,31%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	65 980 259,04	63 552 483,33
CRH PLC	3 028 474,24	10 124 974,40
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	6 124 772,21	6 963 863,23
CNH INDUSTRIAL NV	3 710 923,33	8 748 022,68
IMCD BV	4 336 449,56	6 674 634,34
BIOMERIEUX	4 470 236,76	6 383 704,03
MERCK KGA	4 073 099,10	6 332 037,55
E.ON AG NOM.	4 682 101,41	5 481 459,48
KBC GROUPE	6 621 567,56	3 533 167,82
AMADEUS IT GROUP SA	5 354 337,06	4 674 615,36

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/12/2023
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I-C</b>	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	8,03
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,00
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-C</b>	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	407,71
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,00
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-D</b>	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 12 560 701,79**

o Prêts de titres : 12 560 701,79

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions :

o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 4 043 270,00**

o Change à terme :

o Future : 4 043 270,00

o Options :

o Swap :

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BNP PARIBAS SECURITIES BOFA SECURITIES EUROPE SA CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE HSBC FRANCE EX CCF J.P.MORGAN AG FRANCFORT MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT SKANDINAVIA ENSKILDA BANK SOCIETE GENERALE PAR	

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	14 449 183,87
. Obligations	3 881 265,76
. OPCVM	
. Espèces (*)	14 475 127,83
<b>Total</b>	<b>32 805 577,46</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	156 457,93
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>156 457,93</b>
. Frais opérationnels directs (**)	45 398,68
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	<b>45 398,68</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

(\*\*) dont 50 974,63 euros rétrocédés à Amundi Intermédiation et/ou le Gestionnaire financier.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant	12 560 701,79				
% de l'Actif Net*	2,59%				

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	12 560 701,79				
% de l'Actif Net	2,59%				

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

RYANAIR HOLDINGS PLC IRLANDE	13 229 351,80				
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESORO-CCTSA ITALIE	3 881 265,76				
BANK OF IRELAND GROUP PLC IRLANDE	1 145 663,16				
LYXOR CORE MSCI EMU (DR) UCITS ETF ESPAGNE	74 168,91				

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

SOCIETE GENERALE PAR FRANCE	4 254 233,10				
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE ALLEMAGNE	2 533 608,29				
HSBC FRANCE EX CCF FRANCE	2 265 000,00				
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT ALLEMAGNE	1 736 401,02				
BOFA SECURITIES EUROPE SA FRANCE	688 501,32				
J.P.MORGAN AG FRANCFORT ALLEMAGNE	355 719,58				
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	344 740,00				
SKANDINAVIA ENSKILDA BANK SUEDE	315 062,28				
CREDIT AGRICOLE CIB FRANCE	66 920,00				
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG ALLEMAGNE	516,20				

## e) Type et qualité des garanties (collatéral)

<b>Type</b>					
- Actions	14 449 183,87				
- Obligations	3 881 265,76				
- OPC					
- TCN					
- Cash	14 475 127,83				
<b>Rating</b>					
<b>Monnaie de la garantie</b>					
Euro	32 805 577,44				
Dollar Us	0,02				

## f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an	3 881 265,76			
Ouvertes	14 449 183,87			

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an	2 982 541,60			
Plus d'1 an				
Ouvertes	9 578 160,19			

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres	18 330 449,63			
Cash	14 475 127,83			

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	156 506,79				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-5 575,95				
- Gestionnaire					
- Tiers	50 974,63				

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

### Récupération fiscale

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final de ces procédures est aléatoire.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Article L.225-37 du Code de commerce)

### Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

#### Sophie LEBEAU

Société	Fonction	Représente
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Président du Conseil d'Administration	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

#### Lionel BRAFMAN

Société	Fonction	Représente
LJB INVEST	Président	
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administrateur et Directeur Général	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

#### Solange BRIET

Société	Fonction	Représente
CINOV - Syndicat National du Conseil en management	Administratrice	
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administratrice	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

#### Julie FARDOUX

Société	Fonction	Représente
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administratrice	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

#### Marc de PONTEVÈS

Société	Fonction	Représente
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administrateur	
AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Laurence LAPLANE-RIGAL

Société	Fonction	Représente
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT (FAI)	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
SOLIFAP SAS	Administrateur	AMUNDI FINANCE ET SOLIDARITE OPC
HOMNIA SAS	Administrateur	AMUNDI FINANCE ET SOLIDARITE OPC
RESIDSOCIAL SAS	Administrateur	AMUNDI FINANCE ET SOLIDARITE OPC
EHD - Entreprendre pour Humaniser la Dépendance	Administrateur	AMUNDI FINANCE ET SOLIDARITE OPC
SIDI - (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement)	Membre du Conseil de Surveillance	AMUNDI FINANCE ET SOLIDARITE OPC
FRANCE BEGUINAGES	Représentant permanent	AMUNDI FINANCE ET SOLIDARITE OPC
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administratrice	
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	Directeur Général Délégué et Dirigeant Responsable	
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

## Bertrand Denis de SENNEVILLE

Société	Fonction	Représente
GS1 France	Vice-Président	
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administrateur	
FONDATION DE LA DEUXIEME CHANCE	Administrateur	
CITEO (ex ECO-EMBALLAGES SA)	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

## Philippe VIVIEN

Société	Fonction	Représente
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## **Conventions règlementées**

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

## **Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital**

Non applicable.

## **Modalités d'exercice de la Direction Générale**

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

### **Présidente du Conseil d'Administration**

Madame Sophie LEBEAU

### **Directeur Général et Administrateur**

Monsieur Lionel BRAFMAN

### **Administrateurs**

Madame Solange BRIET

Madame Julie FARDOUX

Madame Laurence LAPLANE-RIGAL

Monsieur Marc de PONTEVÈS

Monsieur Bertrand DENIS de SENNEVILLE

Monsieur Philippe VIVIEN

### **Commissaire aux Comptes**

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Présentation des travaux du Conseil d'Administration

### Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni trois fois et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

#### Conseil d'Administration du 16 février 2023

- Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes : le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT.
- Répartition de la rémunération des membres du Conseil d'Administration.
- Exposé de la politique de gestion de la SICAV.
- Présentation thématique ESG
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Changement de dénomination sociale de la Société.
- Proposition d'évolutions statutaires.
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

#### Conseil d'Administration du 3 juillet 2023

- Modification statutaire relative au plafonnement des rachats (les Gates).
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

#### Conseil d'Administration du 19 octobre 2023

- Exposé de la politique de gestion de la SICAV.
- Présentation thématique.

### Depuis la clôture de l'exercice :

#### Conseil d'Administration du 8 février 2024

- Arrivée à échéance du mandat de 8 Administrateurs :
  - o Madame Sophie Lebeau
  - o Monsieur Lionel Brafman
  - o Madame Julie Fardoux
  - o Madame Solange Briet
  - o Madame Laurence Laplane-Rigal
  - o Monsieur Marc De Ponteves
  - o Monsieur Bertrand Denis de Senneville
  - o Monsieur Philippe Vivien
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats des Administrateurs cités ci-dessus.
- Renouvellement de Madame Sophie LEBEAU comme Président du Conseil d'Administration.
- Confirmation de Monsieur Lionel BRAFMAN dans ses fonctions de Directeur Général.
- Répartition de la rémunération des membres du Conseil d'Administration.
- Exposé de la politique de gestion de la SICAV.
- Présentation thématique ESG.
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Informations spécifiques

### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée  
Niveau de levier indicatif : 0,83%.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

## Politique de Rémunérations

### Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

#### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

### 2. Fonctions commerciales

#### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport). Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

## Application en gestion passive :

### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

### • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

**Certification du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**AMUNDI ACTIONS EURO ISR**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMUNDI ASSET MANAGEMENT  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable AMUNDI ACTIONS EURO ISR relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## AMUNDI ACTIONS EURO ISR

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.03.12 11:47:27 +0100





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 29 décembre 2023**

**AMUNDI ACTIONS EURO ISR**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMUNDI ASSET MANAGEMENT  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.03.12 11:47:23 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Comptes annuels

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, sous la forme prévue par le règlement ANC 2014-01 modifié.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le **RESULTAT NET de 8 297 687,04 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, des acomptes versés, et du report à nouveau afin d'obtenir les sommes distribuables au titre de l'exercice clos : **9 219 034,39 EUROS**.

Nous vous proposons de répartir les sommes distribuables de la façon suivante :

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-D

- allouer un dividende net de 2 492,60 EUROS par action, soit un total de 2 666 087,45 EUROS ;
- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 9,59 EUROS.

Nous vous proposons de remonter au capital les sommes de la façon suivante :

760 219,71 EUROS pour l'action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I-C

1 025 147,19 EUROS pour l'action AMUNDI ACTIONS EURO ISR P-C

4 767 576,88 EUROS pour l'action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-C.

Le montant des plus ou moins-values nettes est de : 24 537 651,44 EUROS et se décompose comme suit :

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I-C : Capitalisation : 1 690 767,71 EUROS

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR P-C : Capitalisation : 2 732 249,87 EUROS

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-C : Capitalisation : 8 885 743,62 EUROS

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-D : Report à nouveau : 11 228 890,24 EUROS.

Le dividende sera décomposé comme suit :

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-D	Net
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 492,60
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	
<b>Total</b>	<b>2 492,60</b>

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>502 969 997,59</b>	<b>445 084 513,61</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>482 353 921,81</b>	<b>350 967 352,19</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	482 353 921,81	350 967 352,19
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>3 881 265,76</b>	<b>7 805 639,13</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 881 265,76	7 805 639,13
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>4 229 314,84</b>	<b>1 697 872,37</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 229 314,84	1 697 872,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>12 491 765,18</b>	<b>84 599 049,92</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	12 491 765,18	84 599 049,92
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>13 730,00</b>	<b>14 600,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 730,00	14 600,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>8 363 351,94</b>	<b>258 161,28</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	8 363 351,94	258 161,28
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>6 485 740,01</b>	<b>54 299 974,46</b>
Liquidités	6 485 740,01	54 299 974,46
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>517 819 089,54</b>	<b>499 642 649,35</b>

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	450 506 266,96	378 831 820,40
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	6 232 556,57	8 699 840,49
Report à nouveau (a)	6,43	7,95
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	18 305 094,87	-4 654 589,20
Résultat de l'exercice (a, b)	9 219 034,39	8 224 442,54
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>484 262 959,22</b>	<b>391 101 522,18</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>18 344 157,47</b>	<b>53 617 488,90</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	18 330 427,47	53 602 888,90
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	-22,16	79,31
Autres opérations temporaires	18 330 449,63	53 602 809,59
Instruments financiers à terme	13 730,00	14 600,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 730,00	14 600,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>15 146 847,64</b>	<b>54 923 638,27</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	15 146 847,64	54 923 638,27
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>65 125,21</b>	
Concours bancaires courants	65 125,21	
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>517 819 089,54</b>	<b>499 642 649,35</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323		1 324 750,00
EURO STOXX 50 0324	4 043 270,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 093 266,33	250 044,55
Produits sur actions et valeurs assimilées	10 590 504,95	12 394 973,54
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	156 457,93	167 187,79
Produits sur instruments financiers à terme	1 325,32	
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>11 841 554,53</b>	<b>12 812 205,88</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 040 530,54	235 654,99
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	11 377,01	19 376,64
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 051 907,55</b>	<b>255 031,63</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>10 789 646,98</b>	<b>12 557 174,25</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 491 959,94	2 816 604,36
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>8 297 687,04</b>	<b>9 740 569,89</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	921 347,35	-1 516 127,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>9 219 034,39</b>	<b>8 224 442,54</b>

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## Annexes aux comptes annuels

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action I-C : 0,80% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		Action I2-C : 0,70% TTC maximum
		Action P-C : 1,10% TTC maximum
		Action Z-C : 0,45% TTC maximum
		Action Z-D : 0,45% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire ***** Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Amundi Intermédiation sur tous les autres instruments et opérations.	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place ***** Commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change,...)
Commission de surperformance	Actif net	Action I-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence
		Action I2-C : Néant
		Action P-C : Néant
		Action Z-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence
		Action Z-D : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM.

Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

## Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts ou actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

## Commission de surperformance

Pour les actions I2-C et P-C : Néant.

Pour les actions I-C et Z : 20%.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence MSCI EMU (dividendes réinvestis).

Ainsi, à compter du 3 janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 3 janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de l'action par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>391 101 522,18</b>	<b>549 233 986,87</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	137 248 358,00	60 188 695,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-109 169 340,62	-144 489 100,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	40 465 631,01	20 694 575,56
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 370 423,88	-23 528 826,57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	928 880,00	680 317,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-706 922,50	-2 861 350,00
Frais de transactions	-1 089 994,72	-693 517,18
Différences de change	-50 466,76	-167 058,15
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	42 233 035,38	-75 133 414,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	73 925 535,99	31 692 500,61
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-31 692 500,61	-106 825 915,28
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	870,00	-247 600,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-13 730,00	-14 600,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	14 600,00	-233 000,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 625 875,91	-2 315 755,84
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 297 687,04	9 740 569,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>484 262 959,22</b>	<b>391 101 522,18</b>

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 881 265,76	0,80
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>3 881 265,76</b>	<b>0,80</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	4 043 270,00	0,83
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>4 043 270,00</b>	<b>0,83</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées					3 881 265,76	0,80		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							6 485 740,01	1,34
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres					3 881 265,76	0,80		
Comptes financiers							65 125,21	0,01
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					3 881 265,76	0,80				
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	6 485 740,01	1,34								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres					3 881 265,76	0,80				
Comptes financiers	65 125,21	0,01								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 SEK		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	7 744 897,12	1,60	607 753,03	0,13				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	43,00				607,62		46,25	
Créances					212,65			
Comptes financiers					804,01			
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres							8,99	
Dettes	15,07						15,86	
Comptes financiers	4 102,95						172,60	
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	288 056,70
	Coupons et dividendes en espèces	56 300,26
	Collatéraux	7 995 860,78
	Autres créances	23 134,20
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>8 363 351,94</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	247 386,15
	Frais de gestion variable	415,74
	Collatéraux	14 475 127,83
	Autres dettes	423 917,92
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>15 146 847,64</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-6 783 495,70</b>

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I-C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	147,967	15 416 632,40
Actions rachetées durant l'exercice	-235,888	-23 967 009,00
Solde net des souscriptions/rachats	-87,921	-8 550 376,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	413,743	
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I2-C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-0,681	-6 736 414,31
Solde net des souscriptions/rachats	-0,681	-6 736 414,31
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice		
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR P-C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	44 066,883	8 651 071,91
Actions rachetées durant l'exercice	-37 834,766	-7 417 726,33
Solde net des souscriptions/rachats	6 232,117	1 233 345,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	348 358,520	
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	607,736	82 498 906,06
Actions rachetées durant l'exercice	-177,076	-23 358 063,22
Solde net des souscriptions/rachats	430,660	59 140 842,84
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 690,603	
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	249,000	30 681 747,63
Actions rachetées durant l'exercice	-405,686	-47 690 127,76
Solde net des souscriptions/rachats	-156,686	-17 008 380,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 069,601	

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I2-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR P-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-D</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  349 785,39 0,80  8,03
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I2-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  24 746,37 0,70
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR P-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  744 388,70 1,10
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  837 663,53 0,45  407,71

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-D</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	534 960,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			6 198 489,61
	ES0113900J37	BANCO SANTANDER S.A.	6 198 489,61
Obligations			
TCN			
OPC			4 229 314,84
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	4 229 314,84
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>10 427 804,45</b>

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	6,43	7,95
Résultat	9 219 034,39	8 224 442,54
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>9 219 040,82</b>	<b>8 224 450,49</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	760 219,71	892 966,11
<b>Total</b>	<b>760 219,71</b>	<b>892 966,11</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I2-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		123 258,53
<b>Total</b>		<b>123 258,53</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 025 147,19	993 308,62
<b>Total</b>	<b>1 025 147,19</b>	<b>993 308,62</b>

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 767 576,88	3 318 678,99
<b>Total</b>	<b>4 767 576,88</b>	<b>3 318 678,99</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	2 666 087,45	2 896 232,37
Report à nouveau de l'exercice	9,59	5,87
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>2 666 097,04</b>	<b>2 896 238,24</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	1 069,601	1 226,287
Distribution unitaire	2 492,60	2 361,79
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>222 192,97</b>	<b>350 930,20</b>

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	6 232 556,57	8 699 840,49
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 305 094,87	-4 654 589,20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>24 537 651,44</b>	<b>4 045 251,29</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 690 767,71	-547 681,89
<b>Total</b>	<b>1 690 767,71</b>	<b>-547 681,89</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I2-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		-71 835,12
<b>Total</b>		<b>-71 835,12</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 732 249,87	-719 364,46
<b>Total</b>	<b>2 732 249,87</b>	<b>-719 364,46</b>

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	8 885 743,62	-1 762 717,45
<b>Total</b>	<b>8 885 743,62</b>	<b>-1 762 717,45</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	11 228 890,24	7 146 850,21
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>11 228 890,24</b>	<b>7 146 850,21</b>

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>382 608 730,32</b>	<b>409 743 437,68</b>	<b>549 233 986,87</b>	<b>391 101 522,18</b>	<b>484 262 959,22</b>
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I-C en EUR</b>					
Actif net	52 325 666,67	53 144 589,85	60 040 810,47	46 052 497,53	44 770 751,42
Nombre de titres	608,980	618,529	571,571	501,664	413,743
Valeur liquidative unitaire	85 923,45	85 920,93	105 045,23	91 799,48	108 209,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-696,19	-5 077,58	6 056,86	-1 091,73	4 086,51
Capitalisation unitaire sur résultat	1 303,99	667,02	1 060,87	1 780,00	1 837,42
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I2-C en EUR</b>					
Actif net	45 338 676,77	5 644 364,15	6 909 709,56	6 044 417,69	
Nombre de titres	5,480	0,681	0,681	0,681	
Valeur liquidative unitaire	8 273 481,16	8 288 346,76	10 146 416,38	8 875 796,90	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-66 949,06	-489 341,18	584 322,01	-105 484,75	
Capitalisation unitaire sur résultat	133 166,53	77 776,72	115 351,07	180 996,37	
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR P-C en EUR</b>					
Actif net	23 614 863,56	25 097 170,70	65 774 073,82	60 376 022,27	72 246 664,82
Nombre de titres	141 843,810	151 080,131	324 735,538	342 126,403	348 358,520
Valeur liquidative unitaire	166,484	166,118	202,546	176,472	207,391
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,35	-9,83	11,69	-2,10	7,84
Capitalisation unitaire sur résultat	2,06	0,96	1,55	2,90	2,94

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-C en EUR</b>					
Actif net	185 694 751,20	226 352 723,49	243 784 842,68	148 510 913,57	235 717 679,76
Nombre de titres	1 698,296	2 063,699	1 812,862	1 259,943	1 690,603
Valeur liquidative unitaire	109 341,80	109 683,01	134 475,12	117 871,13	139 428,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-881,95	-6 470,23	7 739,15	-1 399,04	5 255,96
Capitalisation unitaire sur résultat	2 010,78	1 157,76	1 702,78	2 633,99	2 820,04
<b>Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-D en EUR</b>					
Actif net	75 634 772,12	99 504 589,49	172 724 550,34	130 117 671,12	131 527 863,22
Nombre de titres	724,608	983,930	1 405,069	1 226,287	1 069,601
Valeur liquidative unitaire	104 380,26	101 129,74	122 929,58	106 107,02	122 969,09
Distribution unitaire sur +/- values nettes	679,70				
+/- values nettes unitaire non distribuées			7 094,45	5 828,04	10 498,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-6 019,84			
Distribution unitaire sur résultat	1 921,84	1 071,64	1 713,14	2 361,79	2 492,60
Crédit d'impôt unitaire	165,707	128,33	156,033	315,636	(*)

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	40 027	9 684 532,65	2,00
BASF SE	EUR	27 664	1 349 449,92	0,28
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	16 800	1 693 104,00	0,34
BMW VZ	EUR	38 005	3 418 549,75	0,71
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	77 130	2 623 962,60	0,54
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	55 372	10 326 878,00	2,13
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	121 766	979 972,77	0,20
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	32 561	1 460 523,66	0,30
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	418 369	9 099 525,75	1,88
GEA GROUP	EUR	16 601	625 691,69	0,13
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	11 135	901 266,90	0,19
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	11 745	855 740,70	0,18
HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR	32 592	2 117 828,16	0,44
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	204 137	7 716 378,60	1,60
KNORR-BREMSE AG	EUR	58 306	3 428 392,80	0,70
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	8 676	688 180,32	0,14
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	80 734	5 049 911,70	1,04
MERCK KGA	EUR	26 791	3 860 583,10	0,79
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	5 385	2 019 913,50	0,42
PUMA SE	EUR	50 555	2 554 038,60	0,52
SAP SE	EUR	108 682	15 158 965,36	3,13
SARTORIUS PRIV.	EUR	6 895	2 297 414,00	0,48
SCOUT24 AG	EUR	8 319	533 747,04	0,11
SIEMENS AG-REG	EUR	114 137	19 394 159,04	4,01
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	25 492	1 340 879,20	0,28
TALANX AG	EUR	109 477	7 077 688,05	1,46
VONOVIA SE	EUR	67 680	1 931 587,20	0,40
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>118 188 865,06</b>	<b>24,40</b>
<b>AUTRICHE</b>				
ERSTE GROUP BANK	EUR	141 461	5 195 862,53	1,07
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>5 195 862,53</b>	<b>1,07</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	35 206	2 056 734,52	0,43
KBC GROUPE	EUR	74 341	4 365 303,52	0,90
SYENSO SA	EUR	4 873	459 328,98	0,09
UMICORE	EUR	88 749	2 209 850,10	0,46
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>9 091 217,12</b>	<b>1,88</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ACCIONA S.A.	EUR	14 523	1 935 915,90	0,40

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AENA SME SA	EUR	36 731	6 027 557,10	1,24
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	124 264	8 062 248,32	1,67
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	406 525	3 344 074,65	0,69
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	1 620 405	6 124 320,70	1,27
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	91 379	2 565 922,32	0,53
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	27 296	505 658,40	0,10
IBERDROLA SA	EUR	467 049	5 543 871,63	1,14
INDITEX	EUR	202 899	8 000 307,57	1,65
NATURGY ENERGY GROUP SDG-E	EUR	17 655	476 685,00	0,10
TELEFONICA SA	EUR	85 458	302 008,57	0,07
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>42 888 570,16</b>	<b>8,86</b>
<b>FINLANDE</b>				
KESKO OYJ B	EUR	22 799	408 672,08	0,09
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	80 395	737 222,15	0,16
NESTE OYJ	EUR	67 962	2 189 056,02	0,45
NOKIA (AB) OYJ	EUR	1 002 242	3 058 842,58	0,63
NORDEA BANK ABP	SEK	54 248	607 753,03	0,12
ORION CORPORATION	EUR	186 028	7 305 319,56	1,50
SAMPO PLC	EUR	47 770	1 892 169,70	0,39
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>16 199 035,12</b>	<b>3,34</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	40 777	7 181 645,24	1,48
AIR LIQUIDE PF 25	EUR	2 293	403 843,16	0,09
ARKEMA	EUR	40 939	4 216 717,00	0,87
AXA	EUR	73 165	2 157 635,85	0,45
BNP PARIBAS	EUR	170 082	10 645 432,38	2,19
CAPGEMINI SE	EUR	2 710	511 512,50	0,10
CARREFOUR	EUR	64 956	1 075 996,14	0,22
COVIVIO SA	EUR	11 317	550 911,56	0,11
DANONE	EUR	87 792	5 151 634,56	1,06
DASSAULT SYST.	EUR	33 055	1 462 187,93	0,30
EDENRED	EUR	27 024	1 463 079,36	0,30
ESSILORLUXOTTICA	EUR	20 882	3 792 171,20	0,79
EURAZEO	EUR	13 674	982 476,90	0,21
EURAZEO -PF-2025	EUR	6 468	464 725,80	0,10
HERMES INTERNATIONAL	EUR	4 945	9 488 466,00	1,96
KLEPIERRE	EUR	23 183	572 156,44	0,12
L'OREAL	EUR	22 922	10 329 799,30	2,13
L'OREAL SA-PF-2025	EUR	3 281	1 478 582,65	0,30
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	12 821	421 041,64	0,09
LEGRAND SA	EUR	96 941	9 122 148,10	1,89
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	27 190	19 946 584,00	4,12
MICHELIN (CGDE)	EUR	110 818	3 597 152,28	0,74
ORANGE	EUR	44 078	454 179,71	0,09

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PERNOD RICARD	EUR	17 212	2 749 617,00	0,57
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	49 310	4 142 040,00	0,86
SAFRAN SA	EUR	15 157	2 416 935,22	0,50
SAINT-GOBAIN	EUR	22 808	1 520 381,28	0,31
SANOFI	EUR	95 098	8 535 996,48	1,76
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	37 254	6 772 032,12	1,40
SOCIETE GENERALE SA	EUR	84 660	2 033 956,50	0,42
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	10 129	1 009 050,98	0,20
TOTALENERGIES SE	EUR	200 821	12 370 573,60	2,56
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	31 588	2 113 868,96	0,44
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	12 188	348 089,28	0,07
VINCI SA	EUR	36 929	4 198 827,30	0,87
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>143 681 448,42</b>	<b>29,67</b>
<b>IRLANDE</b>				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	2 310	181 704,60	0,03
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	168 911	6 060 526,68	1,25
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>6 242 231,28</b>	<b>1,28</b>
<b>ITALIE</b>				
AMPLIFON	EUR	143 285	4 490 551,90	0,93
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	94 365	1 802 843,33	0,37
ENEL SPA	EUR	816 837	5 497 313,01	1,13
ENI SPA	EUR	136 085	2 088 632,58	0,44
FERRARI NV	EUR	2 677	817 020,40	0,16
FINECOBANK SPA	EUR	78 543	1 067 006,66	0,22
INTESA SANPAOLO	EUR	369 633	977 124,84	0,20
POSTE ITALIANE	EUR	65 130	669 210,75	0,14
PRYSMIAN SPA	EUR	29 231	1 203 440,27	0,25
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	13 257	647 339,31	0,14
SNAM	EUR	438 542	2 041 413,01	0,42
TERNA	EUR	902 833	6 820 000,48	1,41
UNICREDIT SPA	EUR	97 696	2 399 902,24	0,50
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>30 521 798,78</b>	<b>6,31</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ARCELORMITTAL	EUR	10	256,75	
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>256,75</b>	
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	172 670	2 346 585,30	0,49
ADYEN NV	EUR	891	1 039 440,60	0,21
AEGON NV	EUR	867 523	4 552 760,70	0,94
AIRBUS SE	EUR	106 821	14 931 439,38	3,08
ASML HOLDING NV	EUR	35 164	23 971 298,80	4,95
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	7 537	1 028 423,65	0,22
EURONEXT NV - W/I	EUR	10 202	802 387,30	0,16
IMCD BV	EUR	3 310	521 490,50	0,11

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ING GROEP NV	EUR	247 858	3 352 527,31	0,69
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	39 172	1 019 059,58	0,21
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	1 165 651	3 634 499,82	0,75
PROSUS NV	EUR	94 466	2 549 165,01	0,53
STELLANTIS NV	EUR	482 615	10 207 307,25	2,10
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	85 669	2 211 116,89	0,46
WOLTERS KLUWER	EUR	28 810	3 707 847,00	0,77
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>75 875 349,09</b>	<b>15,67</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	28 393	129 330,12	0,03
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	262 445	3 501 016,30	0,72
JERONIMO MARTINS	EUR	6 109	140 751,36	0,03
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>3 771 097,78</b>	<b>0,78</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	128 190	7 744 897,12	1,60
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>7 744 897,12</b>	<b>1,60</b>
<b>SUISSE</b>				
DSM FIRMENICH	EUR	33 804	3 109 968,00	0,64
STMICROELECTRONICS NV	EUR	119 313	5 394 140,73	1,12
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>8 504 108,73</b>	<b>1,76</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>467 904 737,94</b>	<b>96,62</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>467 904 737,94</b>	<b>96,62</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	41,01	4 229 314,84	0,88
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 229 314,84</b>	<b>0,88</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>4 229 314,84</b>	<b>0,88</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>4 229 314,84</b>	<b>0,88</b>
<b>Titres reçus en garantie</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	19 624	74 168,91	0,02
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	139 409	1 145 663,16	0,23
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	693 544	13 229 351,80	2,73
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>14 449 183,87</b>	<b>2,98</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.95% 15-04-25	EUR	3 799 000	3 881 265,76	0,80
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>3 881 265,76</b>	<b>0,80</b>
<b>TOTAL Titres reçus en garantie</b>			<b>18 330 449,63</b>	<b>3,78</b>
<b>Dettes représentatives des titres reçus en garantie</b>			<b>-18 330 449,63</b>	<b>-3,78</b>

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Créance représentative de titres prêtés</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	6 876	500 985,36	0,10
SARTORIUS PRIV.	EUR	161	53 645,20	0,02
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>554 630,56</b>	<b>0,12</b>
<b>AUTRICHE</b>				
ERSTE GROUP BANK	EUR	6 354	233 382,42	0,05
VERBUND	EUR	8 366	703 162,30	0,14
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>936 544,72</b>	<b>0,19</b>
<b>ESPAGNE</b>				
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	8 000	224 640,00	0,05
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	5 868	108 704,70	0,02
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>333 344,70</b>	<b>0,07</b>
<b>FRANCE</b>				
CAPGEMINI SE	EUR	12 000	2 265 000,00	0,47
COVIVIO SA	EUR	12 863	626 170,84	0,13
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	1 000	66 920,00	0,01
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 958 090,84</b>	<b>0,61</b>
<b>IRLANDE</b>				
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	39 575	1 419 951,00	0,29
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 419 951,00</b>	<b>0,29</b>
<b>ITALIE</b>				
AMPLIFON	EUR	15 885	497 835,90	0,11
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	9 768	186 617,64	0,04
FINECOBANK SPA	EUR	37 799	513 499,42	0,10
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 197 952,96</b>	<b>0,25</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ARCELORMITTAL	EUR	19 281	495 039,68	0,10
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>495 039,68</b>	<b>0,10</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	86 500	1 175 535,00	0,24
IMCD BV	EUR	2 533	399 074,15	0,09
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	20	516,20	
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 575 125,35</b>	<b>0,33</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	400 000	1 822 000,00	0,37
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	47 057	627 740,38	0,13
JERONIMO MARTINS	EUR	27 790	640 281,60	0,13
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>3 090 021,98</b>	<b>0,63</b>
<b>TOTAL Créance représentative de titres prêtés</b>			<b>12 560 701,79</b>	<b>2,59</b>
<b>Indemnités sur titres prêtés</b>			-68 936,61	-0,02
<b>Indemnités sur titres empruntés</b>			22,16	

# OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (SICAV)

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0324	EUR	89	-13 730,00	
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-13 730,00</b>	
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-13 730,00</b>	
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-13 730,00</b>	
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	13 730	13 730,00	
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>13 730,00</b>	
<b>Créances</b>			<b>8 363 351,94</b>	<b>1,73</b>
<b>Dettes</b>			<b>-15 146 847,64</b>	<b>-3,13</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>6 420 614,80</b>	<b>1,33</b>
<b>Actif net</b>			<b>484 262 959,22</b>	<b>100,00</b>

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-D	EUR	1 069,601	122 969,09	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR I-C	EUR	413,743	108 209,08	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR Z-C	EUR	1 690,603	139 428,16	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR P-C	EUR	348 358,520	207,391	

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

## Annexe(s)

## Produit

# AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I2

FR0010458760 - Devise : EUR

*Ce Fonds est agréé en France.*

*Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.*

*AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.*

*Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) ou appeler le +33 143233030.*

*Ce document a été publié le 26/01/2023.*

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de AMUNDI ACTIONS EURO ISR, un SICAV.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF** (« Autorité des marchés financiers ») : Actions pays zone Euro

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO ISR, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. La SICAV met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui

vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

La SICAV bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

**Rachat et transaction :** Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribuées à la discrétion de la Société de Gestion.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 année(s)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€1 500 €1 560
	Rendement annuel moyen	-85,0% -31,0%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 010 €8 300
	Rendement annuel moyen	-19,9% -3,7%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 270 €12 480
	Rendement annuel moyen	2,7% 4,5%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€14 230 €16 140
	Rendement annuel moyen	42,3% 10,0%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€345	€871
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	3,5%	1,6%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,09% avant déduction des coûts et de 4,53% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,85% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	83 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	13 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions de performance</b>	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P

FR0010458745 - Devise : EUR

*Ce Fonds est agréé en France.*

*Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.*

*AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.*

*Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) ou appeler le +33 143233030.*

*Ce document a été publié le 26/01/2023.*

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de AMUNDI ACTIONS EURO ISR, un SICAV.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF** (« Autorité des marchés financiers ») : Actions pays zone Euro

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO ISR, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. La SICAV met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui

visé à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

La SICAV bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

**Rachat et transaction :** Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribuées à la discrétion de la Société de Gestion.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 année(s)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€1 500	€1 560
	Rendement annuel moyen	-85,0% -31,0%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€7 980	€8 140
	Rendement annuel moyen	-20,2% -4,0%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€10 230	€12 230
	Rendement annuel moyen	2,3% 4,1%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€14 180	€15 820
	Rendement annuel moyen	41,8% 9,6%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€384	€1 114
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	3,9%	2,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,08 % avant déduction des coûts et de 4,11 % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,25% de la valeur de votre investissement par an. Cette pourcentage s'agit d'une estimation.	122 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	13 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions de performance</b>	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I

FR0010773242 - Devise : EUR

*Ce Fonds est agréé en France.*

*Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.*

*AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.*

*Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) ou appeler le +33 143233030.*

*Ce document a été publié le 26/01/2023.*

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de AMUNDI ACTIONS EURO ISR, un SICAV.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF** (« Autorité des marchés financiers ») : Actions pays zone Euro

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO ISR, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. La SICAV met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui

visé à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

La SICAV bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

**Rachat et transaction :** Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribuées à la discrétion de la Société de Gestion.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€1 500	€1 560
	Rendement annuel moyen	-85,0%	-31,0%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 010	€8 250
	Rendement annuel moyen	-19,9%	-3,8%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 230	€12 360
	Rendement annuel moyen	2,3%	4,3%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€14 210	€15 990
	Rendement annuel moyen	42,1%	9,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€357	€943
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	3,6%	1,7%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,01% % avant déduction des coûts et de 4,33% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,95% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	92 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	13 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions de performance</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	2 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z

FR0013252798 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) ou appeler le +33 143233030.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de AMUNDI ACTIONS EURO ISR, un SICAV.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions pays zone Euro

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO ISR, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. La SICAV met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui

visé à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

La SICAV bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

**Rachat et transaction :** Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribuées à la discrétion de la Société de Gestion.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 année(s)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€1 470	€1 520
	Rendement annuel moyen	-85,3% -31,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€7 830	€7 740
	Rendement annuel moyen	-21,7% -5,0%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€9 980	€11 740
	Rendement annuel moyen	-0,2% 3,3%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€13 890	€14 880
	Rendement annuel moyen	38,9% 8,3%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€575	€968
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	5,8%	1,9%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,14% % avant déduction des coûts et de 3,26% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,60% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	57 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	12 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions de performance</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	6 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z

FR0013257466 - Devise : EUR

*Ce Fonds est agréé en France.*

*Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.*

*AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.*

*Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) ou appeler le +33 143233030.*

*Ce document a été publié le 26/01/2023.*

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de AMUNDI ACTIONS EURO ISR, un SICAV.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF** (« Autorité des marchés financiers ») : Actions pays zone Euro

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO ISR, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. La SICAV met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui

visé à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

La SICAV bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

**Rachat et transaction :** Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribuées à la discrétion de la Société de Gestion.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 année(s)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€1 470	€1 520
	Rendement annuel moyen	-85,3% -31,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€7 830	€7 730
	Rendement annuel moyen	-21,7% -5,0%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€9 980	€11 750
	Rendement annuel moyen	-0,2% 3,3%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€13 890	€14 880
	Rendement annuel moyen	38,9% 8,3%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€570	€942
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	5,7%	1,8%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,12% % avant déduction des coûts et de 3,28% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,60% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	57 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	12 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions de performance</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	1 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
AMUNDI ACTIONS EURO ISR

Identifiant d'entité juridique :  
9695009AF8R1H7DB7Z77

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **80,58 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements

Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises. L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement. A la fin de la période : La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 1.297 (C). La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : 1.019 (C).

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1.275 (B-) et la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence était de 1.004 (C+).

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels

sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques

d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
ASML HOLDING NV	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Pays-Bas	4,96 %
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	4,13 %
SIEMENS AG-REG	Industrie	Biens d'équipement	Allemagne	4,01 %
SAP SE / XETRA	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	Allemagne	3,14 %
AIRBUS SE	Industrie	Biens d'équipement	Pays-Bas	3,09 %
TOTALENERGIES SE PARIS	Énergie	Pétrole et Gaz	France	2,56 %
BNP PARIBAS	Finance	Banques	France	2,20 %
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance	Services financiers	Allemagne	2,14 %
STELLANTIS MILAN	Conso cyclique	Automobiles & Composants	Pays-Bas	2,11 %
ALLIANZ SE-REG	Finance	Assurance	Allemagne	2,00 %
HERMES INTERNATIONAL	Conso cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	1,96 %

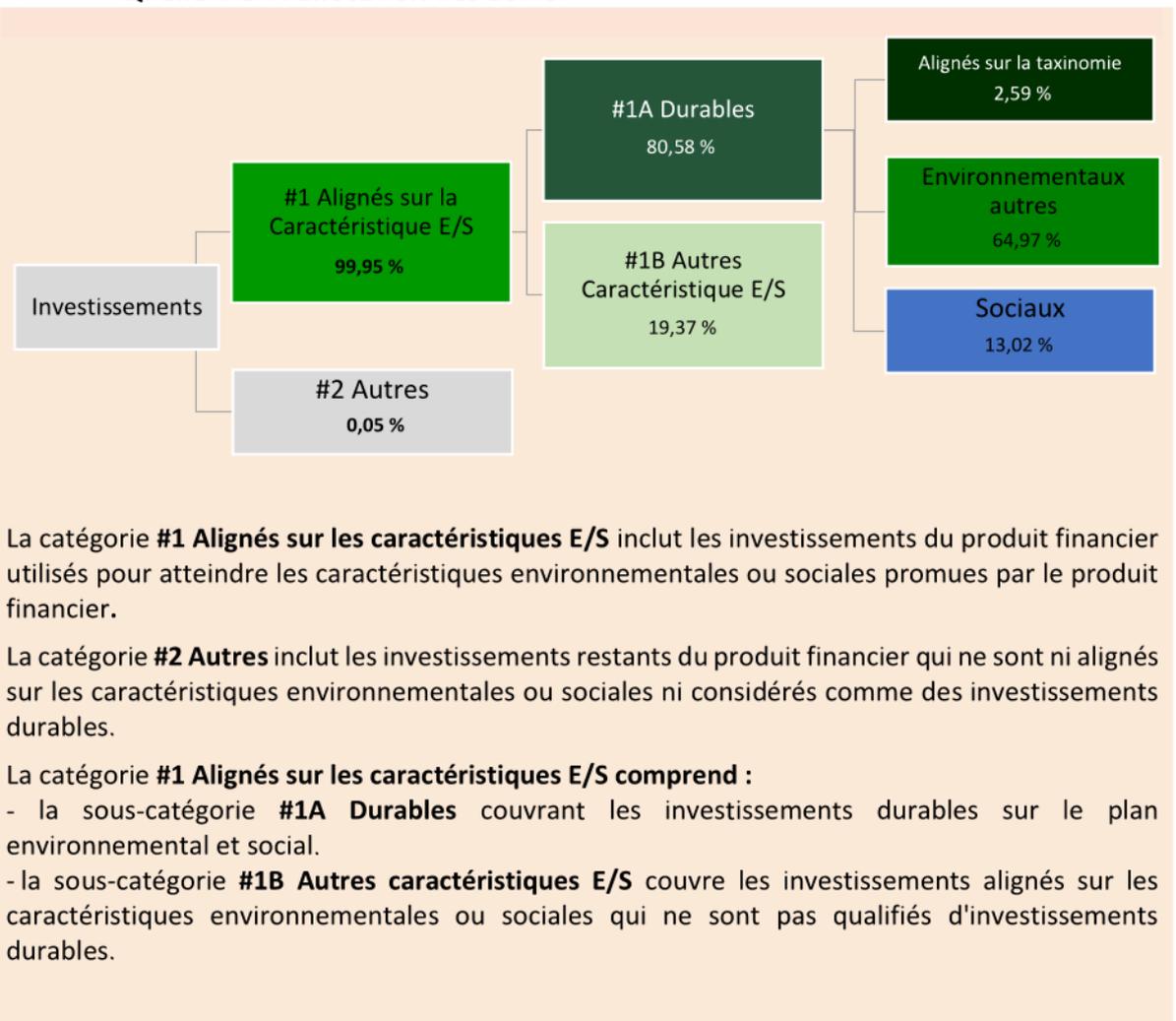
LEGRAND SA	Industrie	Biens d'équipement	France	1,89 %
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Services de communication	Services télécom	Allemagne	1,88 %
SANOFI	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	France	1,77 %
AMADEUS IT GROUP SA	Conso cyclique	Services à la consommation	Espagne	1,67 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

<b>Secteur</b>	<b>Sous-Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	14,05 %
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	9,18 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs &amp; Equipement de fabrication</i>	7,89 %
<i>Conso cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables &amp; vêtement</i>	6,62 %
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	6,22 %
<i>Conso cyclique</i>	<i>Automobiles &amp; Composants</i>	5,13 %
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. &amp; Sciences de la Vie</i>	4,70 %
<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	4,65 %
<i>Énergie</i>	<i>Pétrole et Gaz</i>	4,30 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels &amp; Services Informatiques</i>	4,01 %
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	3,92 %
<i>Conso non cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson &amp; Tabac</i>	3,70 %
<i>Conso non cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	3,16 %
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	3,12 %
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	2,79 %

<i>Conso cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution &amp; Retail</i>	2,18 %
<i>Santé</i>	<i>Services &amp; Equipements de Santé</i>	2,09 %
<i>Conso cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	1,96 %
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	1,75 %
<i>Matériaux</i>	<i>Contenants et emballages</i>	1,55 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	1,43 %
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	0,87 %
<i>Industrie</i>	<i>Services professionnels</i>	0,77 %
<i>Services publics</i>	<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	0,70 %
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	0,70 %
<i>Conso non cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution &amp; Retail</i>	0,68 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	0,63 %
<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	0,54 %
<i>Services publics</i>	<i>Services publics de gaz</i>	0,52 %
<i>Matériaux</i>	<i>Bâtiments</i>	0,19 %

Matériaux	Métaux et mines.	0,10 %
Services publics	Multi-Utilitaires	0,07 %
Autres	Autres	0,00 %
Liquidités	Liquidités	-0,17 %



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 2,59 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

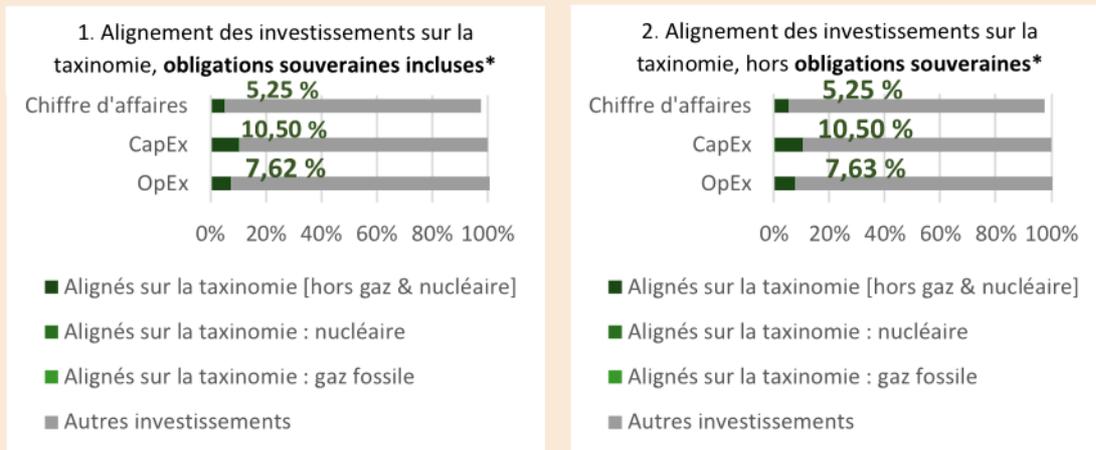
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,13 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 3,58 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **64,97 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **13,02 %** à la fin de la période.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. Les éléments contraignants de la méthodologie de l'indice garantissent que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées à chaque date de rééquilibrage. La stratégie du produit s'appuie également sur des politiques d'exclusions systématiques (normatives et sectorielles) comme décrit plus en détail dans la politique d'investissement responsable d'Amundi.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 1.297 (C).
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : 1.019 (C).

#### ● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

#### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

#### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 1.297 (C).
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : 1.019 (C).

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 1.297 (C).
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : 1.019 (C).

AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO  
SICAV  
91-93 boulevard Pasteur  
75015 PARIS  
423 007 467 RCS PARIS

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.  
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT